

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Nombre de Conseillers**En exercice 15**Présents 11**Votants 11****L'an deux mille dix-huit******Le vingt-quatre mars à dix heures******Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEAC******Date de Convocation : 14 mars 2018******Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.******Absents : MMES PILOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC, MR PERROT F.******Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire******Subventions 2018***

Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions aux associations préalablement étudiées en Commission le 02 mars 2018.

Le Maire entendu, le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

Associations	2018
Association Moulin du Finistère	70
Adhésion abonnement	(sur demande)
Foyer socio-éducatif	120
ADMR (aides diverses)	110 (sur demande)
Amicale Laïque	- Piscine 1 070 - Voile 416 - Classe de mer 1 801 3 287
Son ar Mein	300
Hôpital LANMEUR	100 (sur demande)
Solidarités Paysans (agriculteurs guimaëcois concernés)	50 (sur demande)
SNSM LOCQUIREC	120
SNSM PLOUGASNOU	120
Fondation du Patrimoine	50
RASED (1€ par enfant)	75

01022018

Envoyé en préfecture le 27/03/2018

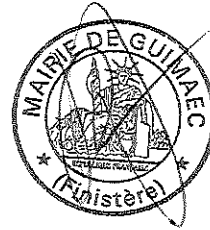
Reçu en préfecture le 27/03/2018

Affiché le

ID : 029-212900732-20180324-01022018-DE

2018 REDADEG	100
MFR	50
Les abeilles du Pays de MORLAIX	250

Pour copie conforme
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Nombre de Conseillers**En exercice 15**Présents 11**Votants 11****L'an deux mille dix-huit******Le vingt-quatre mars à dix heures******Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEAC******Date de Convocation : 14 mars 2018******Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.******Absents : MMES PILOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC, MR PERROT F.******Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire******Participations 2018******Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de participations pour 2018.******Le Maire entendu, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise les participations suivantes :***

DEMANDES	2018
- Syndicat de voirie - emprunt	35 000 1 060
SIMIF	2400
MORLAIX COMMUNAUTE Redevance OM	2000
ULAMIR - Convention enfance jeunesse 3 500 2ème trim 2017 + 1 ^{er} trim - Nouveaux rythmes scolaires 2016/2017 2017/2018 1 400 - Coordination enfance jeunesse 1 500 - Participation intercommunale 2 600	9 000
HEOL	700
SYNDICAT MIXTE VIGIPOL	247
AMF	315
OCEADE	60
C.A.U. E	50

Pour copie conforme

Le Maire



03022018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-quatre mars à dix heures

Le Conseil Municipal de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de convocation : 14 mars 2018

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A, P., TIRILLY A, LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PILOOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., MR PERROT F.

Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire

**Approbation du compte de gestion
Présenté par Mr CHAPALAIN G.
Receveur**

Le Conseil Municipal de GUIMAEC

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) statuant sur l'exécution des budgets annexes 2017 suivants, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe : Lotissement

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part à l'unanimité.

Pour copie conforme
Le Maire



Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Affiché le

ID : 029-212900732-20180324-03022018-DE

04022018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-quatre mars à dix heures

Le Conseil Municipal de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de convocation : 14 mars 2018

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y, DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A. P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11

Absents : MMES PILOLOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., MR PERROT F.

Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André NEDELEC, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Pierre LE GOFF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<u>LIBELLES</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>		<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>ENSEMBLE</u>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<u>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</u>						
Résultats reportés		195 079,99		216 150,35		411 230,34
Résultats affectés 1068		100 000,00				100 000,00
Opérations de l'exercice dont 1068	396 671,84	213 970,98	799 827,87	791 633,29	1 196 499,71	1 005 604,27
Réintégration des résultats 206 du budget annexe assainissement transféré		24 757,10		8 269,86		
Résultats de clôture		37 136,23		116 225,63		153 361,86

Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Affiché le

ID : 029-212900732-20180324-04022018-DE

04022018

Restes à réaliser	332 576.00	120 515.00			332 576.00	120 515.00
Résultats définitifs		37 136.23		116 225.63		153 361.86

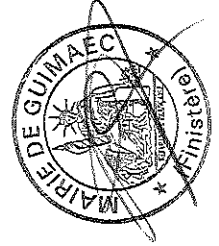
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE LOTISSEMENT						
Résultats reportés	33 655.71		4 175.00		37 830.71	
Résultats affectés 1068	0		0			
Opérations de l'exercice	75 805.83		92 534.99	189 770.55	168 340.82	206 499.71
Totaux	59 076.67			97 235.56		38 158.89
Résultats de clôture	92 732.38			93 060.56		328.12
Restes à réaliser						
Résultats définitifs	92 732.38			93 060.56		328.18

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 24/03/2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus à l'unanimité;

Pour copie conforme
Le Maire



Envoyé en préfecture le 27/03/2018

Reçu en préfecture le 27/03/2018

Affiché le

ID : 029-212900732-20180324-04022018-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-quatre mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 14 mars 2018

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PILOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., MR PERROT F.

Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire

***Affectation du résultat de
fonctionnement 2017 du
budget Commune***

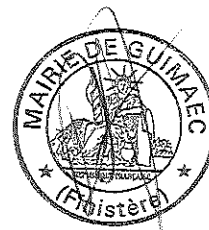
Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 qui correspond à excédent de 116 225€63

Vu le résultat d'investissement au 31/12/2017 qui correspond à un excédent de 37 136€23

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'affectation suivante :

- affectation de la somme de 85 000€ à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068*
- laisser la somme de 31 225€63 à la section de fonctionnement*

*Pour copie conforme
Le Maire*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-quatre mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 14 mars 2018

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES PILOT C., LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., MR PERROT F.

Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire

Vote des taux

des 3 taxes locales

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir fixer le taux de chacune des 3 taxes locales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 13.78%
- Taxe foncière du bâti : 18.00%
- Taxe foncière du non bâti : 46.67%

Le produit fiscal attendu s'élève à 445 339 €

Pour copie conforme

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-quatre mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 14 mars 2018

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick,, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., PILOT C, MR PERROT F.

Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire

Mandat au Centre de Gestion du Finistère pour lancer la mise en concurrence du contrat prévoyance pour les agents

EXPOSE PREALABLE

Le Maire, informe le Conseil que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités du Finistère et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code des Assurances ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26.

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

VU l'exposé du Maire;

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion du Finistère ;

DECISION

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

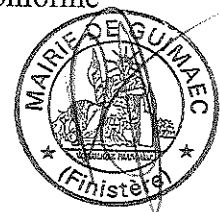
DECIDE : de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion du Finistère va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Finistère à compter du 1er janvier 2019.

Pour copie conforme

Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-quatre mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEAC

Date de Convocation : 14 mars 2018

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., PILOT C., MR PERROT F.

Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire

Commission concession

Délégation de service

Public

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de futurs projets communaux, il serait souhaitable de créer un Commission concession /délégation de service public

Après discussion, Il propose d'élire tout d'abord les titulaires et ensuite d'élire les suppléants à la représentation proportionnelle au plus fort reste

Titulaires

**-Pierre LE GOFF
-André NEDELEC
-Jérémy LAINE
-Jean-Yves JONCOUR**

Suppléants

**-Jean-Charles CABON
-Alain TIRILLY
-Stéphane BOUGET
-Sébastien BOUGET**

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la composition de la nouvelle commission.

*Pour copie conforme
Le Maire*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 11

L'an deux mille dix-huit

Le vingt-quatre mars à dix heures

Le Conseil Municipal de la commune de GUIMAEC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LE GOFF, Maire de GUIMAEC

Date de Convocation : 14 mars 2018

Présents : MMES ARZIC-PENIL Y., DENIS-KERANFORN G., PENN-TERRY Maryannick, MRS BOUGET Stéphane, CABON J.C., JONCOUR J.Y., NEDELEC A., P., TIRILLY A., LAINE J., BOUGET Sébastien.

Absents : MMES LE SCORNET-LE PAPE S., DOUVENOT-KERVARREC N., PILOT C., MR PERROT F.

Monsieur Sébastien BOUGET a été élu secrétaire

Demande de subvention

Fonds de Soutien à

l'Investissement Local

(FSIL)

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de solliciter l'Etat pour l'octroi d'une subvention dans le cadre du FSIL pour les projets suivants :

- Sécurisation de la circulation dans le bourg dont le montant s'élève à 15 000€ H.T.*
- Sécurisation de l'école publique dont le montant s'élève à 10 000€ H.T.*

Le Maire entendu, les membres du Conseil à l'unanimité décident de demander le Fonds de Soutien à l'Investissement Local pour les projets énoncés ci-dessus

Pour copie conforme

Le Maire

